

29 septembre > 7 novembre 2025

Appel à projets



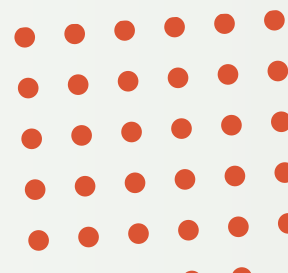
FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Solidarité & santé

Mobilisons-nous
pour la santé
des jeunes protégés



Critères d'éligibilité



Objectif

Depuis 2016, la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement propose un appel à projets pour soutenir des initiatives favorisant l'accès à la santé des personnes en difficulté.

Pour la 10^e édition, le thème retenu est

“Solidarité et Santé : mobilisons-nous pour la santé des jeunes protégés”.

Sont éligibles les projets favorisant l'accès aux soins, le bon déroulement du parcours de santé et plus globalement, toute action de préservation de l'état de santé des jeunes protégés, qu'il s'agisse de santé mentale et/ou somatique.

Les bénéficiaires finaux

Les actions portées doivent cibler des jeunes âgés de 0 à 25 ans, bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (encore protégés ou sortis de l'ASE).

Les projets peuvent concerner **les parents, les proches et l'environnement de l'enfant**, avec comme finalité son bon état de santé.

Qui peut candidater ?

Les structures d'intérêt général éligibles au mécénat d'entreprise conformément aux l'article 200 et 238bis du code général des Impôts, dont les statuts ont été déposés avant le 28 septembre 2024.

Le soutien de la Fondation

Les lauréats recevront chacun une aide financière. Cette subvention :

- Peut atteindre 100 % du projet
- Peut-être fléchée sur des frais de fonctionnement / salaires
- Sera versée dans un délai de 2 mois après signature d'une convention de partenariat

Les lauréats pourront également bénéficier **gratuitement** d'un accompagnement extra-financier :

- Deux jours de formation à Paris pour une dizaine de porteurs de projet*
- Un accompagnement de plusieurs mois par un cabinet spécialisé en stratégie d'impact, coopérations multi-acteurs et changement d'échelle, pour un lauréat

* la Fondation peut prendre en charge tout ou partie des frais de transport et d'hébergement.

Les domaines concernés

Santé mentale

- Prévention, détection et accompagnement des troubles psychiques
- Formation des personnels à l'appréhension des troubles psychiques et des symptômes de stress post-traumatique, notamment pour les Mineurs non accompagnés (MNA)
- Actions de médiation thérapeutiques pour aider les jeunes à prendre soin de leur santé mentale

Santé somatique

- Programme de nutrition et d'éducation alimentaire
- Faciliter l'accès aux bilans de santé

Médiation et accompagnement

- Action de médiation auprès des professionnels de santé, des acteurs sociaux et médico-sociaux
- Sensibilisation aux comportements à risques et aux conduites addictives
- Accompagnement à la parentalité pour les jeunes parents ayant été suivis par l'aide sociale à l'enfance
- Accompagnement des parents en matière de prévention et de prise en charge de la santé de leurs enfants (dans le cas de jeunes suivis en milieu ouvert)

Le calendrier 2025-2026



Du 29 septembre au 7 novembre

Complétez le formulaire en ligne

**Dépôt
des dossiers**



Présélection

10 décembre

L'équipe de la Fondation présélectionne une quarantaine de projets



Jury interne

Fin janvier

Un jury composé de professionnels du Crédit Agricole choisit une trentaine de dossiers



Jury final

Mi-février

Un jury d'experts désigne les lauréats

Les critères incontournables

- Vous êtes une structure d'intérêt général éligible au mécénat.
- Votre projet se déroule en France métropolitaine ou dans les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion).
- Les jeunes ciblés directement ou indirectement sont âgés de 0 à 25 ans. Ils sont ou ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Votre projet a un impact direct et durable sur l'accès aux soins et/ou l'état de santé du jeune.
- Votre projet doit démarrer ou se poursuivre après le 15 février 2026. Les projets terminés au 15 février 2026 ne sont pas éligibles.
- Votre projet est né d'un diagnostic des besoins.

Les critères d'exclusion

- Les projets d'accès à une pratique sportive et d'organisation de séjours.
- Les projets qui visent une cible large, dont une majorité n'est pas prise en charge par l'aide sociale à l'enfance (- de 60 %).
- L'organisation de manifestations/ événements/ spectacles.
- Les projets portants sur la réalisation d'une vidéo, d'une exposition photo, d'un podcast, etc.
- Les projets de Recherche.
- Les demandes de subvention inférieures à 8 000 € et celles supérieures à 35 000 €.
- Les projets ayant un effet uniquement à court terme (distribution de kits, etc.).

Candidatez entre le 29 septembre et le 7 novembre 2025

fondation-ca-solidaritedeveloppement.org